



Villefranche de Lauragais,

Le 28/01/2020

Objet : demande de subvention 2021

Nos références :

Dossier suivi par le Service Finances

finances@mairie-villefranchedelauragais.fr

Madame, Monsieur le(a) Président(e),

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre demande de subvention annuelle en nous retournant le dossier-type complété **le 1^{er} MARS 2021 au plus tard**. Ce dossier est disponible à l'accueil de la Mairie, et téléchargeable sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.mairie-villefranchedelauragais.fr. (Page actualités)

Nous vous rappelons que la subvention concerne les dépenses de fonctionnement général de l'association, les dépenses liées aux frais de transport et les projets spécifiques. Chaque demande doit être accompagnée des justificatifs correspondants.

La commission Vie associative et sportive se réunira pour examiner votre demande ; tout dossier n'étant pas parvenu à la Mairie passé ce délai ne pourra être pris en compte. A l'issue de cette commission d'attribution, nous vous informerons de la suite donnée à votre demande.

Compte-tenu de la crise sanitaire, la diminution sensible des recettes et l'augmentation des dépenses pour la Commune, il est possible que nos réponses ne correspondent pas à vos attentes ou que votre dossier ne soit pas éligible à l'attribution d'une subvention. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le(a) Président(e), l'expression de nos respectueuses salutations.

Bernard BARJOU,

Maire



Une cité au cœur du Lauragais

HÔTEL DE VILLE • Place Gambetta • 31290 Villefranche de Lauragais
Tél. 05 61 81 60 12 • Fax 05 61 81 61 16